



## Brulure au visage du deuxieme degres

Par **baik**, le **22/05/2008** à **20:42**

bonjour je vous sollicite car ma fille de trois ans a été victime d'un accident dans un grand magasin une démonstratrices de café a ouvert la cafetière et le marc de café a été projeter sur le visage de ma fille qui lui a fait des brulure au visage du 2°degré je voulais savoir quelle indemnité ma fille avait le droit car jais dépose plainte contre la marque de la cafetière et ceux si n'arrête pas de m'appeler pour savoir ce que je voudrait comme indemnisation sachant que je doit faire en sorte que ma fille nés pas de sequels plus tard sur son visage et quelle et tromatisés par le café et perturber merci de vos conseille

Par **frog**, le **22/05/2008** à **21:18**

Bonjour,

La société va essayer de régler cet ""incident"" à l'amiable. Faites une estimation de la hauteur du dommage : Combien va coûter une chirurgie plastique, quels frais allez vous engager pour les consultations chez un pédopsychichatre, le préjudice lié à l'hospitalisation, les jours de boulot que vous avez perdu, etc. Communiquez ces estimations à la société.

Si elle accepte, vous percevez directement un chèque. Mais en échange, vous renoncez à toutes les poursuites ultérieures.

Si elle n'accepte pas, il serait indispensable que vous consultiez un avocat pour engager une procédure pour obtenir des dommages-intérêts.